



**CODE SPORTIF
BILLARD BLACKBALL
Avenant "COVID"**

Saison 2020-2021

AVERTISSEMENT

La situation sanitaire nationale exceptionnelle risque d'avoir un impact très significatif sur le déroulement des compétitions nationales et régionales de la Fédération française de billard.

Le but du présent avenant est de définir les aménagements qui pourraient devenir nécessaires afin de pouvoir jouer les compétitions, désigner les qualifiés pour les finales nationales et délivrer les titres de champions.

Cet avenant ne présente que les aménagements du code sportif fédéral.

Les dispositions du code sportif Blackball d'origine qui ne sont pas supprimées ou modifiées dans le présent document restent en vigueur et consultables sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/pages/reglements-sportifs-blackball-95.html>

Les ligues, districts et départements peuvent également être amenés à prévoir des modifications dans leur code tout en gardant la cohérence nécessaire avec le code fédéral.

Dans la suite de l'avenant ci-après :

- les parties de texte ajoutées ou modifiées **sont surlignés en jaune** :
- les parties de texte supprimées ~~sont en caractères rouges barrés~~.

TITRE V - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

CHAPITRE 2 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Pour la saison 2020-2021, le classement glissant est utilisé à la place du classement *race*. Le cas échéant, ce classement glissant inclut les résultats de la saison 2019-2020.

Article 5.2.01 - Qualifications

5.2.01.1 - Qualification

Dans chaque ligue, le nombre de joueurs qualifiés aux finales des championnats de France est basé sur le nombre de participants aux compétitions de la ligue.

Ces effectifs sont calculés selon les résultats déclarés sur le site <http://bap-ffbsportif.fr/> ~~au 31 janvier de la saison sportive en cours~~ à la date communiquée par mail aux ligues et publiée sur le site ffbillard.com. Cette date pourra être repoussée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

CHAPITRE 3 - LES FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR ÉQUIPES

Article 5.3.01 - Les divisions Nationale 1 et Nationale 2

5.3.01.1 – Composition des catégories

Elles sont chacune composées ~~d'une poule~~ de 12 équipes. Division Nationale 1 :

- les neuf équipes premières au classement par équipes de la saison précédente ;
- les trois premières équipes de DN2 au classement par équipes de la saison précédente.

Division Nationale 2 :

- les trois dernières équipes de DN1 au classement par équipes de la saison précédente ;
- les équipes classées de la quatrième à la huitième places en DN2 au classement par équipes la saison précédente ;
- les quatre premières équipes du classement "Race" DN3 de la saison précédente.

Les changements de division en fin de saison 2020/2021 ne seront effectifs que si 3 tournois minimum ont été disputés. En deçà, les mêmes équipes composeront les divisions nationales pour la saison 2021/2022.

5.3.01.2 - Conditions de participation

Le président du club de l'équipe s'engage à respecter les obligations suivantes :

- l'équipe doit être présente ~~à chaque journée de championnat (première phase et "play-off", ou "play-down")~~ à chaque tournoi et à la finale de la coupe de France, avec au minimum trois joueurs du club, ou deux joueurs du club et le joueur isolé ;

5.3.01.6 - Formule de jeu

Les rencontres de championnat se déroulent lors des week-ends des tournois nationaux Blackball. Un match entre deux équipes ~~est appelé "journée". Il oppose quatre joueurs de chaque équipe et se joue en cinq sessions de quatre parties, soit vingt parties au total en huit parties gagnantes.~~ ~~L'intégralité des parties doit être disputée.~~
Il y a tirage à la bande à chaque casse.

Le championnat de France ~~se dispute en deux phases~~ se joue sur l'ensemble des tournois disputés lors de la saison 2020-2021.
À l'issue des tournois, un classement par équipes est établi.

Première phase

~~Chaque équipe rencontre ses adversaires une fois (onze matchs). Les points acquis lors de cette première phase sont conservés.~~

Deuxième phase

~~— Les six équipes les mieux classées au classement par équipes après la première phase disputent le "play-off" pour l'attribution des places 1 à 6 du championnat.~~

~~— Les six équipes les moins bien classées au classement par équipes après la première phase disputent le "play-down" pour l'attribution des places 7 à 12 du championnat.~~

~~Lors de cette deuxième phase, chaque équipe rencontre une fois ses adversaires.~~

~~Si deux équipes du même club disputent le même championnat, elles sont opposées lors de la première journée de ce championnat dans chaque phase de jeu (première phase, et "play-off" ou "play-down").~~

5.3.01.7 - Attribution des points de classement, pénalités, départage

Attribution des points de classement

Un classement général par équipes et individuel est établi en fonction des résultats.
Le classement du championnat par équipes est établi en fonction du nombre de points gagnés par chaque équipe : se reporter en Annexe 4 ci-après au tableau "Attribution des points aux tournois nationaux".

Pénalités

Suite à un forfait, des points de pénalités sont attribués aux équipes et aux joueurs les composant.

Forfait excusé

– L'équipe présente ~~marque six points au classement + dix points~~ gagne le match et marque huit points de goal average.

Chacun de ses joueurs titulaires marque quatre deux points.

– L'équipe forfait ne marque aucun point, ni au classement ni au goal average.

Aucun de ses joueurs titulaires ne marque de points.

Forfait non excusé

– L'équipe présente ~~marque six points au classement + dix points~~ gagne le match et marque huit points de goal average.

Chacun de ses joueurs titulaires marque quatre deux points.

– L'équipe forfait perd quatre quinze points au classement et vingt seize points de goal average.

Chacun de ses joueurs titulaires perd quatre dix points au classement individuel par équipes.

CHAPITRE 4 - PLANNING

Les compétitions par équipes de DN1 et DN2 sont réparties sur les dates des tournois nationaux et des finales des championnats de France toutes catégories, ~~à raison de deux journées de championnat par date.~~

Les différents plannings des championnats de France sont à consulter en annexe.

ANNEXE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS AUX TOURNOIS NATIONAUX

Tournois par équipes DN1 (12 équipes) et DN2 (12 équipes)

TOUR DE JEU	PLACE THÉORIQUE	STATUT	POINTS
Finale	Vainqueur	TS ou NTS	135 pts
	Finaliste	TS ou NTS	120 pts
Demi-finales	3e et 4e	TS ou NTS	105 pts
Matchs de classement du 2e tour	5e et 6e	NTS	90 pts
		TS	75 pts
	7e et 8e	NTS	75 pts
		TS	60 pts
Matchs de classement du 1er tour	9e et 10e	NTS	45 pts
	11e et 12e	NTS	30 pts